



## **DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS D'AVRIL 2023**

### ***Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 26 mars 2023, vers 14 heures, sur la colline Cishwa, commune Bugendana, province Gitega, L.E.N., âgée de 4 ans, a été violée par Kevin Innocent Irankunda, son demi-frère. Selon des sources sur place, les deux étaient seuls à la maison et d'autres enfants du voisinage l'ont informé à la mère de la victime. Selon les mêmes sources, la victime avait un problème de se déplacer et elle a que ce n'était pas la première fois qu'elle subissait ces actes de viol. La victime a été conduite à l'hôpital Mutoyi pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot de la police Bugendana.

### ***Une fillette violée en commune Cendajuru, province Cankuzo***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 9 mars 2023, dans une brousse de la sous-colline Rwerambere, colline Kiruhura, commune Cendajuru, province Cankuzo, G.N., âgée de 15 ans, née sur la colline et commune Cendajuru, a été violée par Marc Gasindi, âgé de 29 ans, marié. Selon des sources sur place, Marc Gasindi a rencontré G.N. près d'un bistrot de la sous-colline Vyampa, colline Rukoyoyo et l'a invitée à partager un verre de bière locale. Au cours de leur conversation, Marc Gasindi a proposé à la jeune fille un emploi dans un restaurant en Tanzanie où elle percevrait 80 000 shillings par mois. La victime a accepté et est partie avec Gasindi, le même jour. Au cours du chemin, le présumé auteur a demandé à la fillette de coucher avec lui dire et l'a menacée que si elle ne l'acceptait pas, il allait la laisser seule dans cette brousse dans cette nuit et la fillette a fini par céder. Par après, la fille a crié au secours et les habitants des environs sont intervenus. Ces derniers ont conduit le présumé auteur à la police communale de Cendajuru tandis que la victime a été conduite au CDS de Cendajuru pour des soins médicaux.

### ***Une fillette violée en commune et province Rutana***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 25 mars

2023, sur la colline Buyaga, commune Giharo, province Rutana, A.I., âgée de 15 ans, élève en 7<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Buyaga, a été violée par Déo Kabura, âgé de 40 ans, moniteur communal. Selon des sources sur place, le présumé auteur a surpris la fille en train de chercher du bois de chauffage dans un boisement de la même colline. Selon les mêmes sources, la victime a révélé les faits à ses parents qui ont par après porté plainte à la commune Giharo et le présumé auteur a été conduit au cachot du poste de police de Giharo tandis que, la victime a été conduite au centre de santé Muhafu pour des soins médicaux.

### ***Une fille violée en commune et province Rutana***

En date du 28 mars 2023, sur la colline et zone Muzye, commune Giharo et province Rutana, A.D. I, âgée de 17 ans, élève en 3<sup>ème</sup> Pédagogie au Lycée communal Muzye, a été violée par Samuel Irankunda, âgé de 40 ans, dans un buisson. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et des gens qui sont intervenus ont attrapé en flagrant délit le présumé auteur. Celui-ci a été conduit au cachot du poste de police de Giharo tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Gihofi pour des soins médicaux.

### ***Une fille violée en commune Giharo, province Rutana***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 2 mars 2023, dans une brousse de la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana, D. N., âgée de 17 ans, élève à l'ECOFO Muzye a été violée par Aaron Nzitonda, âgé de 39 ans, tailleur. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été attrapé en flagrant délit et a été conduit au cachot du poste de police de Giharo tandis que la victime a été conduite au centre de santé de Muzye pour des soins médicaux.

### ***Une fille violée et engrossée en commune Gitanga, province Rutana***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 25 janvier 2023, sur la colline Nyamabuye, commune Gitanga, province Rutana, G.N., âgée de 16 ans, a été violée par Elysée Kubwimana, âgé de 19 ans, célibataire dans sa maison louée sur cette colline. Selon des sources sur place, G.N., avait abandonné ses études en 5<sup>ème</sup> année. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Kinzanza où des tests de grossesse ont été positifs. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris fuite après avoir appris que la victime avait une grossesse.

### ***Une femme battue et blessée en commune Bukeye, province Muramvya***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 avril 2023 indique qu'en date du 25 mars 2023, vers 19 heures, sur la colline Gahaga, commune Bukeye, province Muramvya, Ida Nizigiyimana a été battue et blessée au niveau de la nuque à coup de machette par son mari, Emile Ndayishimiye. Selon des sources sur place, cette victime a été accusée de rentrer tard alors qu'ils venaient ensemble d'une fête de mariage au chef-lieu de la commune Bukeye. Selon les mêmes sources, des passants qui étaient derrière eux sont intervenus en ligotant le présumé auteur avant de le conduire au poste de police à Bukeye. La victime a été conduite à l'hôpital de Bukeye pour

des soins médicaux.

### ***Une fille violée en commune Butanganzwa, province Ruyigi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 avril 2023 indique qu'en date du 26 février 2023, vers le soir, dans une brousse, sur la colline Mpungwe, commune Butanganzwa, province Ruyigi, E. M., âgée de 16 ans, a été violée par Abel Bayubahe. Selon des sources sur place, la victime se rendait à l'église quand elle a rencontré Abel Bayubahe qui l'a prise par force. La victime a crié au secours mais la population y est arrivée après l'acte. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital Ruyigi pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté le lendemain au moment où il allait prier à l'Eglise.

### ***Une fille violée en commune Songa, province Bururi***

En date du 12 avril 2023, sur la colline Muheka, commune Songa, province Bururi, T.N., âgée de 18 ans, cultivatrice a été violée par Ismaïl Ninganze, âgée de 34 ans, marié et père de 4 enfants, maçon du projet hydroélectrique de Jiji et Mulembwe. Selon des sources sur place, la victime a porté plainte auprès des autorités dudit projet qui ont résilié le contrat d'Ismaïl. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Songa

### ***Une fille violée en commune Songa, Province Bururi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 avril 2023 indique qu'en dates du 17 au 19 mars 2023, sur la colline Horezo, commune Songa, province Bururi, P.N., âgée de 21 ans, a été violée par Prime Nkeshimana, charpentier au CMC ORASCOM, entreprise de construction des barrages hydroélectriques de Jiji et Murembwe. Selon des sources sur place, Prime a enfermé cette fille dans sa maison pendant trois jours. Selon les mêmes, la victime a porté plainte auprès des autorités de cette entreprise qui ont par après résilié le contrat du présumé auteur avant de porter à la connaissance de la police. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Songa

### ***Une fille violée en commune et province Rumonge***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 avril 2023 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> avril 2023, C.D., âgée de 21 ans, travailleuse domestique, a été violée par son voisin, Geriade Ndayishimiye, marié, enseignant. Selon des sources sur place, le présumé auteur était allé prendre des aliments pour ses porcs à la maison de la victime et comme la fille était seule, il l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Buruhukiro pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge, en date du 5 avril 2023.

### ***Une fille violée en commune et province Ngozi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 avril 2023 indique qu'en date du 10 avril 2023, sur la colline Mirango, zone Mivo, commune et province Ngozi, C.N., âgée de 16 ans, a été violée par son père, Dieudonné Habonimana, âgé de 36 ans qui l'a appelée dans sa chambre. Selon

des sources sur place, la mère de l'enfant était à l'hôpital pour accoucher. Le présumé violeur a été conduit par la population à la police judiciaire de Ngozi mais il a été relâché deux jours après. Selon les mêmes sources, en date du 19 avril 2023, Dieudonné Habonimana a été arrêté de nouveau et conduit au cachot de la PJ sur mandat délivré par le Procureur général près la Cour d'appel de Ngozi.

#### ***Une fillette violée en commune Rugombo, province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 22 avril 2023, vers 16 heures, sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, A.N., âgée de 12 ans, écolière à la 4<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Rugeregere, a été violée par Jean Jacques Hitimana, âgé de 31 ans, natif de la colline Kagazi, dans une maison en cours de construction au cours d'une forte pluie. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Cibitoke pour une assistance médicale. En date du 25 avril 2023, le tribunal de grande instance de Cibitoke a condamné le présumé auteur à 20 ans de servitude pénale et une amende d'un million de francs burundais de dédommagement familial.

#### ***Une fillette violée en commune Rugombo, province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 21 avril 2023, sur la colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke, K.K., âgée de 13 ans, écolière à la 4<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Rugeregere a été violée par Gaston Karikurubu, âgé de 28 ans, dans la maison de l'auteur. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Cibitoke pour des soins médicaux. En date du 25 avril 2023, le tribunal de grande instance de Cibitoke a condamné Gaston Kariurubu à 20 ans de servitude pénale et une amende d'un million de francs burundais de dédommagement familial.

#### ***Une fillette violée en commune Mabayi, province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 20 avril 2023, vers 19 heures, dans une brousse, à moins de 500 mètres du domicile de la victime, sur la colline Muhungu, commune Mabayi, province Cibitoke, C.N., âgée de 15 ans, écolière à la 7<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Muhungu, a été violée par Fabien Mandela, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Cibitoke pour des soins médicaux. En date du 25 avril 2023, le tribunal de grande instance de Cibitoke a condamné Fabien Mandela à 20 ans de servitude pénale et une amende d'un million de francs burundais de dédommagement familial.

#### ***Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega***

En date du 22 avril 2023, vers 14 heures, sur la colline Nyamagana, commune Bugendana, province Gitega, D.K., âgée de 7 ans, écolière à l'ECOFO Cari a été violée à son domicile par son père, Louis Ndorimana, âgé de 65 ans. Selon des sources sur place, l'enfant était seul avec son père à la maison car sa mère est mariée avec un autre homme. D'après l'OPJ Serges Manirakiza, l'enfant a indiqué en pleurant que son père ne cessait pas de la forcer à faire des relations sexuelles. La victime a été conduite à l'hôpital de Mutoyi pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, en date du 23 avril 2023, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Bugendana.

### ***Une fillette violée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 15 mars 2023, vers 19 heures, sur la colline Gatare, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, A.I., âgée de 4 ans, orpheline de père et de mère, a été violée par Eric, travailleur domestique du grand père de la victime. Selon des sources sur place, profitant de l'absence de son employeur, Eric a violé l'enfant qui a crié sans trouver de secours. Le lendemain matin, cette victime a tout raconté à son grand père. Selon les mêmes sources, comme le présumé auteur était encore mineur, il a été conduit au Centre de Réinsertion des enfants en conflit avec la loi de Ruyigi tandis que la victime a été conduite au Centre de Santé de Nyabitare pour des soins médicaux.

LIGUE ITEKA